



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prêts

Question écrite n° 8322

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'exposition des banques françaises en Asie. Il s'inquiète en effet des résultats d'une récente étude réalisée par Paribas, établissant que les engagements de la Société générale, d'Indosuez (groupe Crédit agricole) et du Crédit lyonnais représentent respectivement 56 %, 79 % et 117 % de leurs fonds propres dans les cinq pays les plus en difficulté de la région - Thaïlande, Corée du Sud, Indonésie, Malaisie et Philippines. Selon cette étude, il apparaît notamment que le Crédit lyonnais et la Société générale sont respectivement engagés à hauteur de 3,78 et 3,18 milliards de dollars en Corée du Sud - soit 66 % et 28 % de leurs fonds propres respectifs. Il note certes que la majeure partie de ces engagements en Asie est constituée de crédits interbancaires, que les Etats asiatiques concernés semblent suffisamment forts pour reprendre à leur compte en cas de défaillance des banques locales. Il prend également acte de la position officielle des professionnels du secteur, pour qui l'exposition globale des banques françaises sur la zone asiatique reste limitée, dans la mesure où les deux tiers des 350 milliards de francs d'encours de crédits dans cette région sont constitués de prêts commerciaux à court terme présentant un risque faible, tandis que le solde concernerait des crédits à moyen et long terme garantis par la Coface. Il rappelle cependant que nous sommes selon certains - dont M. Michel Pébereau, président de la BNP - en présence d'« une situation dangereuse et si toutes les mesures n'étaient pas prises en temps et en heure elle pourrait devenir très dangereuse ». Il estime de plus que les crédits commerciaux consentis aux entreprises asiatiques par les banques françaises pourraient leur réserver de mauvaises surprises, compte tenu de la forte dégradation de l'environnement économique des pays de la région, où la bulle immobilière et l'accumulation de créances douteuses ont fini par saper les fondements des systèmes bancaire et financier. Il se préoccupe de même des pertes d'exploitation significatives - estimées à 3,55 et 4,33 milliards de francs respectivement pour le Crédit lyonnais et la Société générale par la récente étude Paribas - que pourraient enregistrer certaines banques françaises en Asie, même si leurs engagements asiatiques ne semblent pas remettre en cause pour autant leur solvabilité. En effet, une amplification de la crise pourrait se traduire à terme par une dégradation significative des profits des banques françaises concernées. Soulignant que les filiales asiatiques des banques françaises se consacrent principalement aux activités de marché et à la gestion des capitaux, il se soucie enfin des répercussions en termes d'emploi que le fort dégonflement des volumes de transactions traités et des commissions versées, conséquences du spectaculaire retournement à la baisse des marchés asiatiques, ne manqueront pas d'avoir sur le dispositif bancaire français dans cette région. Il aimerait donc connaître la position du Gouvernement sur les différents aspects de ce dossier.

Texte de la réponse

Le déclenchement de la crise monétaire et financière en Asie n'a pas manqué de susciter de vives interrogations quant à ses possibles conséquences sur l'économie française en général et plus particulièrement sur les résultats et la situation des banques qui sont exposées sur la zone. Les autorités de contrôle bancaire ont entrepris très rapidement de recenser, de façon aussi complète que possible, les engagements des principaux établissements sur ces pays, d'en évaluer leur qualité intrinsèque ainsi que celle des garanties dont ils

bénéficient. Sur cette base il a été possible de s'assurer que l'effort de provisionnement qui a été consenti par les banques françaises est comparable à celui qui a été fait par leurs homologues étrangères. Il est à noter que cet effort de provisionnement n'a pas compromis le redressement marqué des résultats des banques en 1997. Les autorités de surveillance bancaires, ainsi bien sûr que les banques elles-mêmes, restent attentives à l'évolution de la situation dans les pays asiatiques touchés par la crise et à l'adaptation du niveau de provisionnement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8322

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4848

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4685